

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DPE 55 Approbation du retrait de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-19 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 2 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite « loi MAPTAM ») ;

Vu les statuts du SYCTOM ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les délibérations conjointes n° C 3542 du 7 novembre 2019 du comité syndical du SYCTOM et D.2019.12.7 du 3 décembre 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc portant sur l'aménagement des dispositions d'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SYCTOM ;

Vu la convention signée en date du 7 mai 2020 portant sur l'aménagement des dispositions d'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SYCTOM ;

Vu la délibération n° D.2021.04.14 du 6 avril 2021 du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand-Parc ;

Vu la délibération du SYCTOM n° C 3748 du 24 septembre 2021 relative à l'approbation du retrait de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc du SYCTOM ;

Vu le projet en délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'avis du Conseil de Paris sur l'approbation du retrait de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du SYCTOM ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve le retrait de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du SYCTOM ;

Article 2 : Charge la Maire de Paris de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à accomplir tous les actes et toutes diligences nécessaires.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO